



C/2024/4686

29.7.2024

Avis d'expiration de certaines mesures antidumping

(C/2024/4686)

Aucune demande de réexamen dûment étayée n'ayant été déposée à la suite de la publication d'un avis d'expiration prochaine ⁽¹⁾, la Commission annonce que la mesure antidumping mentionnée ci-après va expirer.

Le présent avis est publié conformément à l'article 11, paragraphe 2, du règlement (UE) 2016/1036 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 relatif à la défense contre les importations qui font l'objet d'un dumping de la part de pays non membres de l'Union européenne ⁽²⁾.

Produit	Pays d'origine ou d'exportation	Mesures	Référence	Date d'expiration ⁽¹⁾
Électrodes en tungstène	République populaire de Chine	Droit antidumping	Règlement d'exécution (UE) 2019/1267 de la Commission du 26 juillet 2019 instituant un droit antidumping définitif sur les importations d'électrodes en tungstène originaires de la République populaire de Chine à l'issue d'un réexamen au titre de l'expiration des mesures effectué conformément à l'article 11, paragraphe 2, du règlement (UE) 2016/1036 (JO L 200 du 29.7.2019, p. 4)	30.7.2024

⁽¹⁾ La mesure expirera à minuit (00 h 00) le jour indiqué dans cette colonne.

⁽¹⁾ JO C, C/2023/479, 30.10.2023, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2023/479/oj>.

⁽²⁾ JO L 176 du 30.6.2016, p. 21, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2016/1036/2020-08-11>.